



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil d'Administration du 25/03/2024
Sous la Présidence de M. HERMENT
Nombre de membres 12
Etaient présents : 9 membres – 1 procuration : 10 votants

47/2024 Approbation du Compte Administratif 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 peut être résumé comme suit :

La section d'exploitation est arrêtée à un total de dépenses de 383 783.91 € pour un total de recettes de 398 534.74 € faisant apparaître un excédent pour l'exercice de 14 750.83 €. (pour mémoire le résultat de l'exercice 2022 affichait un excédent de 9 202.31 €). L'excédent réel de clôture est de 232 034.96 euros.

Les dépenses d'exploitation peuvent être présentées sous les catégories suivantes :

	2023	2022
- frais de personnel :	173 915.77 €	135 927.83€
- les charges à caractères générales :	89 974.31 €	93 631.59 €
- les amortissements techniques :	97 433.43 €	101 118.52 €
- les frais financiers :	8 637.38 €	11 195.81 €
- Autres charges de gestion courante (dont créances admises en non-valeur 0.00 €)	3 588.24 €	1 385.67 €
- charges exceptionnelles :	7 231.89 €	2 798.00 €
- Provision pour dépréciation	3 002.89 €	

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement :

- les opérations d'ordre	0,00 €
- les prestations de services, raccordements et redevances	34 615.69 €
- les redevances pour concessions (dont Vialis pour 363 490.90 €)	363 492.79 €
- les produits exceptionnels	426.26 €

(produits exceptionnels sur opérations de gestion 43.46 €,
Autres produits exceptionnels 382.80 €)

La reprise des excédents antérieurs est de 232 034.96 €.

La section d'investissement enregistre un excédent d'un montant de 9 114.42 €.

Les dépenses de la section d'investissement sont chiffrées à 88 319.01 € dont 69 794.46 € de remboursement d'emprunt en capital, 11 274.55 € en dépenses d'immobilisations corporelles.

Les recettes d'investissement proviennent de l'amortissement technique pour 97 433.43 €, ainsi que de l'excédent reporté pour un montant de 106 883.35 €.

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le :

Le Conseil d'Administration,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	97 433.43 €
Report excédent 2022	106 883.35 €

	204 316.78 €
Dépenses de l'exercice	88 319.01 €

soit excédent d'investissement	115 997.77 €
Restes à réaliser Investissement Dépenses	0,00 €
Section d'exploitation	
Recettes de l'exercice	398 534.74 €
Résultats reportés	232 034.96 €

	630 569.70 €
Dépenses de l'exercice	383 783.91 €

soit excédent d'exploitation	246 785.79 €

=====

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité (8 voix pour, le Président Marcel Herment ayant quitté la salle du Conseil lors du vote)

Le directeur de la RIT



Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT



Marcel HERMENT

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le :